DES Alpes-Maritimes

Publié le

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 15 Décembre 2010

Objet:

L'an deux mille dix et le quinze Décembre

à 17 heures 30

Budget

Supplémentaire

2010

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

1012/01

MM. THAON,AZINHEIRINHA,BLANCHI,CORNIGLION,FRERE, GINESY,GILLY,GOURDON,MORANI,IPPOLITO,LEMOUTON, MORIN,MARY,SPINELLI,TAMBAY,VELAY,VEROLA,VESTRI,VICTOR. MMES DAO-LENA, FORESTIER,PRATICO,RENAUDO,VACCARI.

Le Président donne lecture du Budget Supplémentaire du Syndicat Mixte pour l'année 2010. Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide de voter le budget supplémentaire 2010 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES:	Fonctionnement	20 000.00 € 33 105.91 €
	Total	53 105.91 €
RECETTES:	Fonctionnement	20 000.00 € 33 105.91 €
·	Total	53 105.91 €

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents. Pour extrait certifié conforme au registre,

ECOI